

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

**Décision du 31 août 2023 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *IOMV2323607S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le décret du 17 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 15 mars 2023 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marion Grégoire, directrice de la représentation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration en Arménie, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

- Aux missions dévolues à la représentation de l'Office en Arménie et son antenne relais en Géorgie, telles que définies par la décision du 15 mars 2023 susvisée ;
- A la gestion de la représentation de l'Office en Arménie et de son antenne relais en Géorgie, y compris ceux relatifs au recrutement local du personnel selon la réglementation en vigueur dans le pays, après accord du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- A l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la représentation de l'Office en Arménie et son antenne relais en Géorgie, dans la limite des crédits alloués.

Article 2

La décision du 4 septembre 2020 portant délégation de signature est abrogée (INTV2023541S).

Article 3

La présente décision prend effet le 1^{er} octobre 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 31 août 2023.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi*

